#### Régie de l'énergie Québec ETET

# PROCÈS-VERBAL.

800, Place Victoria, bur. 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no: R-3815-2012

Date: 20 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
9 h 03	Reprise de l'audience du 19 novembre 2012
9 h 03	Lecture du protocole par la greffière-audiencière
9 h 04	Me Éric Dunberry, procureur de Gaz Métro, continue sa plaidoirie
10 h 06	Questions de Me Louise Rozon, régisseur, à Me Dunberry, procureur de Gaz Métro
10 h 19	Fin des questions de Me Louise Rozon
10 h 19	Pause (reprise de l'audience à 10 h 35)
10 h 43	Reprise de la plaidoirie de Me Dunberry
11 h 10	Questions de Me Rozon à Me Dunberry
11 h 21	Fin des questions de Me Rozon à Me Dunberry
11 h 21	Reprise de la plaidoirie de Me Dunberry
12 h 21	Pause (dîner) reprise à 13 h 30
13 h 38	Reprise de l'audience
13 h 38	Reprise de la plaidoirie de Me Dunberry
13 h 47	Questions de Me Rozon à Me Dunberry
14 h 04	Fin des questions de Me Rozon à Me Dunberry
14 h 05	Argumentation de Me Dominique Neuman, procureur de S.É./AQLPA
15 h 05	Fin de l'argumentation de Me Dominique Neuman, procureur de S.É./AQLPA
15 h 05	Questions de Me Rozon à Me Neuman
15 h 11	Fin des questions de Me Rozon à Me Neuman
15 h 11	Pause (reprise à 15 h 20)
15 h 33	Réplique de Me Dunberry, procureur de Gaz Métro
16 h 05	Me Dunberry produit : <u>B-0056</u> : Extrait du manuel intitulé « PartieV - Normes comptables prébasculement
16 h 14	Me Dunberry dépose : Non coté : Jugement de Northwestern Utilities Ltd 1979
16 h 20	Me Dunberry dépose : Non coté : Jugement de Dow Chemical Canada Inc and Union Gas Ltd

## PROCÈS-VERBAL

800, Place Victoria, bur. 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3815-2012

Date: 20 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
16 h 32	Fin de la réplique de Me Dunberry
16 h 32	Pas de commentaires de Me Neuman, procureur de S.É./AQLPA
16 h 35	Remerciements. La Régie entame son délibéré.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	, greffière-audiencière

#### PROTOCOLE D'OUVERTURE

#### **AUDIENCE DU 20 NOVEMBRE 2012**

DOSSIER: R-3815-2012

### DEMANDE DE RÉVISION PAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO DE CERTAINES CONCLUSIONS DE LA DÉCISION D-2012-077 RENDUE DANS LE DOSSIER R-3773-2011

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M° Louise Rozon (Présidente de la formation) de même que M<sup>me</sup> Suzanne Kirouac et M. Pierre Méthé

Le procureur de la Régie est : M° Jean-François Ouimette

La requérante est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Représentée par M° Éric Dunberry et M° Marie-Christine Hivon

Présenté par M° Éric Dunberry et M° Marie-Christine Hivon

L'intervenant est :

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE

CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)

Représenté par M° Dominique Neuman

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER

UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début: 9403 repar: 12421 Reprise de l'après-midi 13h38 Fin: 16h35